

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, M. CUBELES, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, Mme SALVANS, M. CAYUELA, Mme GRENTE, Mme RODRIGUEZ, M. DALMAS, Mme CASSAN, M. ROSELLO, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, Mme MOREAU, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

PROCURATIONS : M. REIG à Mme EYCHENNE; Mme CHOUJAA à M. RODRIGUES ; M. VIVES à M. CASSIGNOL; M. FAYE à M. BAYONNE

ABSENTS : néant

1- ADMINISTRATION GENERALE

- **Délégation de Service Public : choix du délégataire pour la gestion, l'animation et l'entretien de l'établissement d'accueil de jeunes enfants du quartier Andromède**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la délibération du 8 juin 2015 a autorisé le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion, l'animation et l'entretien de l'établissement d'accueil de jeunes enfants, situé 1 rue du Vignemale, sous la forme d'un contrat d'affermage, à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve le choix de la Mutualité Française pour la gestion, l'animation et l'entretien de l'établissement d'accueil de jeunes enfants du quartier Andromède, le projet de contrat de délégation de service public et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2- FINANCES

- **Adoption du Compte Administratif 2015 : commune**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif 2015 de la commune, qui se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
I. Dépenses	4 934 664.58	6 369 808.14
II. Recettes	5 826 467.91	5 476 945.01
III. Résultats de l'exercice (=II-I)	891 803.33	-892 863.13
IV. Résultats antérieurs reportés 2014	11 597 984.27	-2 127 714.73
V. Total (=III+IV)	12 489 787.6	-3 020 577.86
VI. Restes à réaliser		-269 767.38
VII. Excédent de clôture (=V+VI)	12 489 787.6	-3 290 345.24

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la Présidence de Monsieur Serge BAYONNE.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015 relatif au budget principal de la commune.

- **Bilan des cessions et des acquisitions en 2015**

Les dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoient que le conseil municipal des communes de plus de 2 000 habitants délibère tous les ans sur le bilan de leurs cessions et acquisitions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de l'absence de cession et acquisition immobilière réalisées par la commune en 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) prend acte de l'absence de cession et acquisition immobilière réalisées par la commune en 2015.

- **Adoption du Compte de Gestion 2015 du trésorier municipal : Budget principal de la commune**

Monsieur le Maire indique que le Receveur Municipal a transmis le compte de gestion 2015 de la commune pour approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- **Reprise et affectation des résultats 2015**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats 2015 au budget primitif 2016 de la commune.

Au budget primitif 2016, le résultat positif de la section de fonctionnement doit servir à couvrir, en priorité par une affectation au compte 1068, le besoin de financement de la section d'investissement augmenté du solde des restes à réaliser.

Au vu du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 3 020 577.86 € majoré du montant des restes à réaliser de 269 767.38 €, soit un montant global de 3 290 345.24 €, la reprise des résultats au budget primitif 2016 est proposée comme suit :

- le solde d'exécution positif reporté en section de fonctionnement est de 9 199 442.36 € (R002),
- le solde d'exécution négatif reporté en section d'investissement est de - 3 020 577.86 € (D001),
- l'affectation au compte 1068 est de 3 290 345.24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide la reprise des résultats 2015 au budget primitif de la commune 2016 et de son affectation comme indiquée ci-dessus.

- **Vote du Budget Primitif 2015**

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2016 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Charges à caractère général (011)	1 215 060,00		1 215 060,00
Charges de personnel (012)	3 155 000,00		3 155 000,00
Atténuations de produits (014)	28 000,00		28 000,00
Charges de gestion courante (65)	446 000,00		446 000,00
Charges financières (66)	1 236,58		1 236,58
Charges exceptionnelles (67)	5 000,00		5 000,00
Dotations aux amortissements et provisions (68)		124 000,00	124 000,00
Dépenses imprévues (022)	351 862,03		351 862,03
Virement à la section d'investissement (023)		9 513 275,00	9 513 275,00
Total	5 202 158,61	9 513 274,50	14 839 433,61

Recettes de fonctionnement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Atténuation de charges (013)	50 000,00		50 000,00
Produits des services (70)	374 100,00		374 100,00
Travaux en régie (72)		20 000,00	20 000,00
Impôts et taxes (73)	3 694 508,00		3 694 508,00
Dotations et participations (74)	1 087 833,25		1 087 833,25
Autres produits de gestion courant (75)	406 440,00		406 440,00
Produits financiers (76)	10,00		10,00
Produits exceptionnels (77)	2 100,00	5 000,00	7 100,00
Total	5 614 991,25	25 000,00	5 639 991,25

Résultat reporté (R002)	9 199 442,36
Total recettes de fonctionnement cumulées	14 839 433,61

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Subventions d'investissement (13)		5 000,00	5 000,00
Remboursement d'emprunts (16)	45 803,60		45 803,60
Total des opérations d'équipement	10 222 832,49		10 222 832,49
Immobilisations incorporelles (20)	19 440,00		19 440,00
Immobilisations corporelles (21)	230 079,29	10 805 000,00	11 035 079,29
Immobilisations en cours (23)	0,00	20 000,00	20 000,00
Dépenses imprévues investissement	750 000,00		750 000,00
Total	11 268 155,38	10 830 000,00	22 098 155,38
Solde d'exécution négatif reporté (D001)			3 020 577,86
Total dépenses d'investissement cumulées			25 118 733,24
Recettes d'investissement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dotations : FCTVA (10)	477 113,00		477 113,00
Subventions d'investissement (13)	909 000,00		909 000,00
Emprunt			0,00
Immobilisations corporelles (21)			0,00
Immobilisations en cours (23)		10 805 000,00	10 805 000,00
Amortissement des immobilisations (28)		124 000,00	124 000,00
Virement de la section de fonctionnement (021)		9 513 275,00	9 513 275,00
Produits des cessions d'immobilisations (024)	0,00		0,00
Total	1 386 113,00	20 442 275,00	21 828 388,00
Affectation au compte 1068			3 290 345,24
Résultat reporté eau (R001)			0,00
Total recettes d'investissement cumulées			25 118 733,24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 23 voix pour et 6 abstentions vote chapitre par chapitre le budget 2016 de la commune et sollicite auprès des institutions concernées toutes les subventions inscrites au budget 2015 de la commune.

- Vote des taux d'imposition 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2016.

Les taux 2016 sont :

Taxe d'habitation	10.92
Taxe sur le foncier bâti	12.81
Taxe sur le foncier non bâti	79.89

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) vote pour 2016 les taux d'imposition ci-dessus

- Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de voter les subventions aux associations pour l'année 2016.

Il propose de subventionner les associations selon les montants indiqués ci-dessous :

Associations	Montant proposé pour 2016
Anciens Combattants	380,00
Atelier photo	1 900,00
Chasse	250,00
Coopérative scolaire maternelle 1 Ecureuils	305,00
Coopérative scolaire maternelle 2 Mésanges	229,00
Coopérative scolaire primaire	1 067,00
FNACA	400,00
Gym Volontaire	450,00
Majoret's	190,00
Country	255,00
Santufayons	1 600,00
Dynamic Danse	270,00
Club des aînés	2 200,00
Cyclo Club Beauzellois	3 300,00
Football Club Beauzelle	19 000,00
Beauzelle Handball (BHB)	13 000,00
Pétanque Beauzelle	3 400,00
Tennis Club Beauzelle	8 200,00
Foulée Beauzelloise	3 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 19 voix pour et 6 abstentions vote les subventions 2016 aux associations telles que détaillées ci-dessus.

4 PERSONNEL

- **Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe titulaire à temps complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe titulaire à temps complet à partir du 1^{er} juin 2016 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

5 URBANISME

- **Résidence les Sources (Junqua) : intégration des espaces verts et espaces communs dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire rappelle l'opération démolition reconstruction de la résidence des Sources, dit quartier le Junqua, menée par le propriétaire la SA HLM Cité Jardins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide le déclassement des anciens terrains constitutifs des espaces verts, leur cession à l'euro symbolique à la SA HLM Cité Jardins pour une superficie de 3645 m², accepte la rétrocession à l'euro symbolique de 354 m² appartenant précédemment à la SA HLM Cité Jardins, décide de l'intégration de 4455 m² dans le domaine public communal au titre des espaces verts et espaces communs.

- **Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour délivrer une déclaration préalable**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) désigne Monsieur Serge BAYONNE pour donner l'autorisation de travaux suite à la déclaration préalable numéro DP 03105616P0016 et signer les documents nécessaires.